

FAIRE LE SERVICE CIVIQUE



FAIRE LE SERVICE CIVIQUE



“UN PETIT MIRACLE RÉPUBLICAIN...”

▲ **ABBÉ PIERRE**, fondateur d'Emmaüs “ Il est faux de dire que la jeunesse a perdu le sens et le goût du sacrifice [...]. Si les gouvernements, en chaque pays du monde, ne sont pas capables d'oser « mobiliser », c'est-à-dire faire appel pour un temps de service, gratuit, semblable au service de guerre, pour l'accomplissement de tâches de paix [...], alors, à quoi bon parler de justice, de raison ou de foi... ” – **JEAN-MARC AYRAULT**, député-maire de Nantes, Théâtre du Rond-Point, Paris, 16 février 2010. “ Le Service Civique est un acte de confiance dans la jeunesse, pour reprendre l'expression de Jean Jaurès. Un acte de confiance ! Ça, c'est extraordinaire ! Souvent, on parle des problèmes. Oui, il y a des problèmes, mais il y a toujours un espoir qui réside dans les jeunes eux-mêmes, leur générosité, leur engagement. ” – **FRANÇOIS BAYROU**, député, mai 2008. “ Ce n'est pas un dispositif accessoire ou subsidiaire mais l'un des éléments clés d'un projet de société. ” – **JEANNETTE BOUGRAB**, secrétaire d'État en charge de la Jeunesse et de la Vie associative. “ Le Service Civique, c'est un témoignage fort de la confiance que la France accorde à sa jeunesse. Avec ce dispositif, l'État encourage, accompagne, valorise une étape décisive dans le parcours citoyen et professionnel de ses jeunes. ” – **LUC CHATEL**, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative. “ Le Service Civique, dispositif ambitieux que nous avons créé, soutient la volonté d'engagement des jeunes. [...] Je me félicite que, grâce à eux, le Service Civique stimule ainsi la vie associative, non seulement en lui allouant des moyens importants, mais en apportant un souffle nouveau. ” – **YVON COLLIN**, sénateur, débat au Sénat, 10 juin 2009. “ Au nom du rappel symbolique des droits et des devoirs des citoyens envers leur pays, l'expression de « Service Civique » traduit parfaitement le lien avec la notion de citoyenneté et plus encore avec celle de civisme. ” – **GÉRARD COLLOMB**, sénateur-maire de Lyon. “ La Ville s'est engagée pour le Service Civique. Notre objectif est de concilier la création d'activités d'utilité sociale innovantes auprès des enfants et des personnes âgées, avec un engagement citoyen et l'acquisition de compétences nouvelles pour les volontaires. ” – **JEAN-FRANÇOIS COPÉ**, député-maire de Meaux, 2011. “ Je propose un Service Civique obligatoire de quatre mois pour tous les jeunes entre 18 et 25 ans. L'objectif est que chaque jeune s'engage pour les autres et pour son pays. ” – **BERTRAND DELANOË**, maire de Paris. “ J'ai souhaité que Paris soit pionnière parmi les collectivités territoriales pour permettre aux jeunes Parisiens de partager une expérience unique dans leur parcours, au service des autres. La Ville de Paris propose de nombreuses missions pour construire de nouvelles solidarités entre les Parisiens et entre les générations. ” – **CHRISTIAN DEMUYNCK**, sénateur-maire de Neuilly-Plaisance, juin 2011. “ En Seine-Saint-Denis, nous avons souhaité que des jeunes en difficulté puissent s'engager. Ils sont partis à Madagascar pour s'occuper d'un dispensaire et d'une maternité. Quand ils sont revenus, ils n'étaient plus les mêmes. ” – **MICHEL DESTOT**, député-maire de Grenoble. “ Le Service Civique, ce n'est pas un “job au rabais”. C'est un pied à l'étrier vers un emploi ou une formation, une manière de s'ouvrir au monde et d'en être acteur. Un véritable contrat qui se veut gagnant-gagnant. ” – **MICHEL DINET**, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle. “ Le Service Civique pose un pari positif et confiant dans notre avenir collectif. Au travers des multiples espaces d'engagement et de créativité ouverts en Meurthe-et-Moselle, le conseil général affirme qu' « agir, c'est devenir ». ” – **JEAN DIONIS DU SÉJOUR**, député-maire d'Agen. “ Le Service Civique est un véritable dispositif de liberté qui donne

de la souplesse aux collectivités [...] et qui donne une chance à nos jeunes! ” – **FRANÇOIS FILLON**, Premier ministre, Hôtel Matignon, 7^o octobre 2009. “ Le volontariat, ce sont souvent des histoires lumineuses d'hommes et de femmes, partis à la rencontre du monde et, en même temps, de leur propre destin. [...] Je veux dire combien je crois à cette volonté intime de servir qui habite certains de nos concitoyens, et non au caractère obligatoire de ce service. ” – **JANINE GUINANDIE**, vice-présidente du conseil général de la Charente. “ Le Service Civique, pour moi, relève du principe même de la solidarité. En s'engageant dans cette démarche volontaire et citoyenne, chaque jeune a la possibilité de donner un peu mais, surtout, de recevoir beaucoup! ” – **CLAUDE GREFF**, députée, Assemblée nationale, mai 2010. “ Cet engagement citoyen est une obligation morale et un apprentissage du milieu sociétal et de la cohésion nationale. Ce « gagnant-gagnant » doit se déployer et permettre aux jeunes de se former en aidant notre pays. ” – **STÉPHANE HESSEL**, diplomate, Théâtre du Rond-Point, Paris, 16 février 2010. “ [...] À notre époque, c'était facile de s'engager, car nous avons devant nous une horreur qui était la montée du fascisme, du nazisme, du totalitarisme. [...] Il est extrêmement important de savoir sur quoi ces jeunes que vous êtes allez pouvoir vous engager, car le monde dans lequel nous vivons a besoin d'une nouvelle vision. [...] Vous, jeunes, qui n'avez pas le même immédiat ennemi que nous avons, vous avez quelque chose de très important pour la suite de notre siècle à faire : voir ce qui ne va pas et comment cela peut changer. ” – **MARTIN HIRSCH**, Haut commissaire à la jeunesse, Assemblée nationale, 4 février 2010. “ Servir et faire preuve de civisme. Reconnaître, après une longue éclipse, que notre pays a besoin d'engagement, et singulièrement de l'engagement des jeunes. Donner une nouvelle jeunesse au creuset républicain et offrir de nouvelles perspectives à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain. Voilà ce dont il s'agit. ” – **FRANÇOIS HOLLANDE**, député, président du conseil général de la Corrèze, Grenoble, janvier 2012. “ Au départ, j'étais réservé sur le Service Civique. Obligatoire ? Pas obligatoire ? J'avais quelques réserves. Je n'en ai plus. Je considère que le Service Civique ne peut pas être obligatoire. Il doit être volontaire et encadré. L'objectif serait d'avoir au moins 15 % d'une tranche d'âge, c'est-à-dire cent mille personnes. ” – **FRANÇOISE HOSTALIER**, députée, débat à l'Assemblée nationale, janvier 2010. “ J'espère que la montée en puissance permettra que le Service Civique rentre complètement dans les mœurs, et que d'ici quelques années, chaque jeune se sentira obligé de faire don à la société. ” – **ALAIN JUPPÉ**, ancien Premier ministre, ministre d'État, maire de Bordeaux. “ Chaque année, à l'occasion de la remise des attestations de Service Civique, je découvre, au travers du témoignage des jeunes, combien le Service Civique révèle et renforce, grâce à eux, le lien social. ” – **JACQUES LEGENDRE**, sénateur, président de la Commission des affaires culturelles, débat au Sénat, 27 octobre 2009. “ Il y a parfois des petits miracles républicains. Ce soir, nous nous réjouissons d'en vivre un. ” – **MARTIN MALVY**, président de la Région Midi-Pyrénées. “ C'est un devoir pour les collectivités locales, nous avons la responsabilité de la jeunesse. Il y a des actions fortes que nous devons conduire. Le Service Civique permet à des jeunes de découvrir ce qu'est la vie professionnelle, de mener à bien un projet. ” – **PIERRE MÉHAIGNERIE**, ancien ministre d'État, député-maire de Vitry. “ J'y crois passionnément parce que c'est un moyen d'intégrer des jeunes de diverses formations et origines. C'est aussi la rencontre des cultures et la réponse à un besoin de générosité des jeunes. Pour ces raisons, une ville a vraiment intérêt à mobiliser la jeunesse. ” – **SÉGOLÈNE ROYAL**, présidente de la Région Poitou-Charentes, février 2011. “ Les collectivités vont s'engager au travers d'actions concrètes comme l'accueil des jeunes en missions de Service Civique dans le cadre d'un pacte régional pour l'emploi des jeunes [...] C'est par l'effort de tous que nous redonnerons un avenir aux jeunes et, par là même, à l'ensemble de la population. ” – **NICOLAS SARKOZY**, président de la République, « Agir pour la jeunesse », Avignon, 29 septembre 2009. “ Je veux une génération qui ait envie de s'engager et qui soit en capacité de le faire, une génération solidaire qui se mobilise pour une cause ou pour un idéal, une génération qui s'investisse pleinement dans la vie associative, syndicale, politique, une génération qui ne raisonne pas simplement en termes de droits mais aussi de devoirs. ” – **MANUEL VALLS**, député-maire d'Évry. “ Notre société a été fortement marquée par le service militaire, comme étape clé et symbolique de l'apprentissage de la citoyenneté et de la cohésion sociale. [...] Je crois qu'un nouveau service accompli par tous les citoyens et citoyennes, au service de l'intérêt général, serait un véritable levier pour le vivre ensemble. ” – **SIMONE VEIL**, ancien ministre d'État, ancienne présidente du Parlement européen, Théâtre du Rond-Point, Paris, 16 février 2010. “ En plusieurs occasions, j'ai pu voir des tentatives sur le plan local. Un certain nombre d'associations, de maires, de responsables, essayaient d'introduire un « Service Civil », convaincus que beaucoup de jeunes souhaitaient pouvoir s'engager. À ces tentatives, il a manqué ce cadre que vous êtes en train de construire. Cela ouvre un espoir pour les jeunes, un chemin. Ce qui sera fait sera considérable. ” – **MUHAMMAD YUNUS**, fondateur de la Grameen Bank, Prix Nobel de la Paix, Paris, février 2010. “ Faire en sorte que chacun vive bien avec les autres, on peut le faire, c'est excitant de le faire. Et pour les jeunes, c'est encore plus excitant [...] On a la possibilité de créer le monde qu'on veut, chacun peut y contribuer. Ensemble, nous pouvons changer le monde. ”

LOI DU 10 MARS 2010

JOURNAL OFFICIEL – EXTRAITS

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le président de la République promulgue la loi dans la teneur suit.

ARTICLE 7 – ART. L. 313-8. du Code de l'éducation –
Le service public de l'orientation tout au long de la vie et tous les organismes qui y participent s'organisent au plan régional et local pour permettre à tout jeune âgé de 16 à 18 ans sorti sans diplôme du système de formation initiale et sans emploi de se réinscrire dans un parcours de formation, d'accompagnement ou d'exercer une activité d'intérêt général lui permettant de préparer son entrée dans la vie active.

ARTICLE 8 – ART. L. 120-1. – I. Le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. Les missions d'intérêt général susceptibles d'être accomplies dans le cadre d'un Service Civique revêtent

un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

*
«II. Le Service Civique est un engagement volontaire d'une durée continue de six à douze mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'État, ouvert aux personnes âgées de 16 à 25 ans, en faveur de missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation. Cet engagement est effectué auprès de personnes morales agréées [...]

La personne morale agréée est un organisme sans but lucratif de droit français ou une personne morale de droit public. Une association culturelle, politique, une congrégation, une fondation d'entreprise ou un comité d'entreprise ne peuvent recevoir d'agrément pour organiser le Service Civique.

*
«III. L'État délivre à la personne volontaire, à l'issue de sa mission, une attestation de Service Civique et un document qui décrit les activités exercées et évalue les

aptitudes, les connaissances et les compétences acquises pendant la durée du Service Civique. [...]
Le Service Civique est valorisé dans les cursus des établissements secondaires et des établissements dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures selon des modalités fixées par décret.

*
ART. L. 120-2.– Il est créé une Agence du Service Civique qui a pour missions: 1° de définir les orientations stratégiques et les missions prioritaires [...]; 2° d'assurer la gestion des agréments et du soutien financier apporté par l'État [...]; 3° de promouvoir et de valoriser le Service Civique [...]; 4° de veiller à l'égal accès des citoyens au Service Civique; 5° de favoriser la mise en relation des personnes intéressées [...]; 6° de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre du Service Civique; 7° de mettre en place et de suivre les conditions permettant d'assurer la mixité sociale des bénéficiaires du Service Civique. [...]

*
ART. L. 120-18. [...] Dans le cadre d'un engagement de Service Civique, une indemnité est versée, selon une périodicité mensuelle, à la personne volontaire pour le compte de l'Agence du Service Civique.

L'HISTORIQUE

Le 22 février 1996, le président de la République, Jacques Chirac, annonçait sa décision de professionnaliser les armées et de suspendre le service national, décision qui deviendra effective dès l'année suivante, par la loi du 28 octobre 1997.

En 1998, la Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) était instituée. Elle s'adressait à tous les jeunes de 16 à 18 ans, filles et garçons.

Ainsi disparaissait une pratique vieille de plus de deux siècles, la conscription obligatoire, sur laquelle reposait l'organisation de la défense nationale.

Dans l'esprit de nombreux Français, cette conscription universelle avait contribué à la cohésion nationale et au brassage social et culturel, à l'apprentissage de la vie en communauté, à la prise de conscience de l'appartenance à la nation et à une communauté politique de citoyens.

Mais au fil des années, le brassage social qui était réputé faire du service national un creuset républicain, un moment fondateur de la citoyenneté, s'est amenuisé. Les « appelés » qui avaient fait des études n'effectuaient pas leur service dans les mêmes conditions que ceux qui étaient sortis de l'école sans diplôme. Exclusivement réservé aux garçons, le service national était parfois vécu comme une obligation inutile, faisant naître, pour certains, l'envie d'une solution alternative. Celle-ci a commencé à voir le jour, d'abord au sortir de la Guerre d'Algérie, en 1963, avec la loi qui introduisait la notion d'objection de conscience, autorisant les jeunes gens à effectuer un service alternatif à l'armée. Puis, en 1994, trois jeunes femmes qui se référaient au Service Civil américain AmeriCorps créaient l'association Unis-Cité pour développer un Service Civil en France.

Il fallut encore quinze ans avant de voir inscrit le Service Civique dans le Code du service national.

22 FÉV. 1996

ANNONCE DE LA SUSPENSION DU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

Jacques Chirac, président de la République, promet la création d'un Service Civil volontaire.

14 NOV. 2005

LES BANLIEUES S'EMBRASENT. Le président de la République déclare alors : « *Le devoir de la République, c'est d'offrir partout et à chacun les mêmes chances. [...] Nous le savons bien, les discriminations sapent les fondements mêmes de notre République. [...] Ce combat ne pourra être gagné que si chacune et chacun d'entre nous s'y engage vraiment personnellement [...]. Pour mieux aider les jeunes en difficulté à aller vers l'emploi, j'ai décidé de créer un Service Civil volontaire associant accompagnement et formation. Il concernera cinquante mille jeunes en 2007.* »

17 NOV. 2005

L'HEBDOMADAIRE LA VIE LANCE LE "MANIFESTE POUR UN SERVICE CIVIQUE OBLIGATOIRE". Lancé à l'initiative de Max Armanet, l'appel déclare qu'« *il est urgent que soit créé un Service Civique obligatoire fondé sur la mise en œuvre de l'idée de fraternité et de solidarité. Un service citoyen par lequel chacun d'entre nous acceptera de participer au bien commun en donnant de son temps.* ». Le manifeste de *La Vie* va recueillir l'approbation de milliers de personnes, dont trois cents députés et cent douze sénateurs.

31 MARS 2006

LA LOI POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

visé à faire de l'égalité des chances une réalité pour tous. Elle comprend cinq axes : des mesures pour l'éducation, l'emploi et le développement économique, des mesures relatives à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations, des mesures visant à aider les parents à exercer leur autorité parentale, le renforcement du pouvoir des maires en matière de lutte contre les incivilités et la création du Service Civil volontaire. L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSè) est créée. Elle a notamment la responsabilité d'animer le Service Civil, sans toutefois disposer des moyens nécessaires à son développement.

6 MAI 2007

LORS DU DEUXIÈME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE,

100 % des électeurs votent pour le Service Civique, puisqu'il figure dans les programmes des deux candidats.

29 SEPT. 2008

DANS LE RAPPORT SUR LE SERVICE CIVIQUE

qu'il remet au président de la République, Luc Ferry recommande la mise en place d'un Service Civique volontaire, progressivement accessible à soixante mille jeunes, dont les finalités seraient de trois ordres : « *revaloriser le sens des devoirs, [...] favoriser le brassage social [...], et procurer aux engagés une expérience utile et passionnante, développant en chacun d'eux des talents personnels et le sens de l'intérêt général.* »

JUIL. 2009

LE LIVRE VERT

« *Reconnaître la valeur de la jeunesse* », fruit du travail de la Commission de concertation présidée par Martin Hirsch, alors Haut commissaire à la jeunesse, propose de mettre en place « *un Service Civique, sur une base volontaire, ayant vocation à concerner 10 % d'une tranche d'âge d'ici cinq ans, et pouvant peut-être, à terme, être systématisé.* »

29 SEPT. 2009

NICOLAS SARKOZY, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, PRÉSENTE LE PLAN « AGIR POUR LA JEUNESSE »

en Avignon. La création du Service Civique en est l'un des piliers avec une réforme de l'orientation, l'ouverture du RSA aux jeunes de moins de 25 ans et le dixième mois de bourse pour les étudiants.

27 OCT. 2009

LA PROPOSITION DE LOI D'YVON COLLIN, sénateur RDSE du Tarn-et-Garonne, est adoptée au Sénat dans un large consensus.

10 MARS 2010

PROMULGATION DE LA LOI SUR LE SERVICE CIVIQUE. Elle crée un Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans qui harmonise les différents dispositifs existants, et institue notamment la Journée défense et citoyenneté en remplacement de la JAPD.

14 MAI 2010

CRÉATION DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE.

MARS 2012

Depuis la loi du 10 mars 2010, **PLUS DE 22 000 JEUNES SE SONT DÉJÀ ENGAGÉS** comme volontaires en Service Civique.

**“LE SERVICE CIVIQUE, ÇA A
ÉTÉ UNE PASSERELLE ENTRE
MES ÉTUDES ET UNE EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE.
SI JE DEVAIS LE REFAIRE,
JE LE REFERAIS.”**

LES VOLONTAIRES



“J’ÉTAIS UN ENFANT QUI FAISAIT DES BÊTISES, QUI SE BAGARRAIT. J’AI APPRIS, AVEC LA BOXE, QUE ÇA NE SERVAIT À RIEN DE SE BAGARRER. ON APPREND PLEIN DE CHOSSES PENDANT SON SERVICE CIVIQUE, ÇA PEUT FAIRE QUELQU’UN... DE BIEN.” JAOUAD, 17 ANS

“CETTE ANNÉE, JE L’AI PRISE POUR PARTAGER ET POUR DONNER, POUR CHANGER DE MILIEU, POUR VOIR AUTRE CHOSE.” THIBAUT, 23 ANS

“L’ASSOCIATION CLOWNENROUTE PROPOSE DES ATELIERS DE CLOWN-THÉÂTRE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP. JE SUIS LÀ POUR SECONDER L’ANIMATEUR, POUR QUE L’ATELIER SE DÉROULE LE MIEUX POSSIBLE. JE SUIS ENTOURÉ DE PROFESSIONNELS. C’EST UNE EXPÉRIENCE EXTRÊMEMENT ENRICHISSANTE.”

SIMON, VOLONTAIRE AU SEIN DE LA LIGUE DE L’ENSEIGNEMENT POUR L’ASSOCIATION CLOWNENROUTE

Le Service Civique est un engagement volontaire. Il a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le volontaire qui s’engage choisit d’effectuer une mission d’intérêt général d’au moins six mois ; il se met au service des autres. En retour, il perçoit une indemnité et se voit reconnaître un certain nombre de droits, dont une couverture sociale prise en charge par l’État. Le Service Civique est accessible à tous, de 16 à 25 ans. Depuis la loi du 10 mars 2010, ils ont été six mille en 2010 et quinze mille en 2011. Cette année, vingt-cinq mille jeunes pourront s’engager ; ils pourraient être soixante-quinze mille à partir de 2014.

Une grande diversité de missions

Les missions proposées dans le cadre du Service Civique

peuvent s’accomplir dans de nombreux domaines : dans les secteurs de la solidarité, du social, de l’action humanitaire, de la santé, de la protection de l’environnement, de l’éducation populaire, de la diffusion des sciences, de la culture, de la défense, de la sécurité civile, de la promotion de la francophonie et de la citoyenneté européenne...

Des missions au-delà des frontières

Depuis 2010, les missions proposées aux volontaires sont effectuées principalement en France métropolitaine. Mais de plus en plus de missions ont lieu aujourd’hui à l’étranger, et de nombreux jeunes sont candidats pour partir. Ainsi, depuis 2010, plusieurs centaines de volontaires ont choisi de s’engager dans plus de cinquante pays.

EN DEUX ANS, DES RÉSULTATS INDÉNIABLES EN MATIÈRE DE MIXITÉ

Réussir la mixité, c’est faire en sorte que les volontaires soient à l’image de la jeunesse française dans toute sa diversité, qu’il s’agisse de l’âge, du sexe, des origines sociales, du niveau de formation, du lieu de vie, et qu’ils puissent se retrouver pour des projets communs ou des temps d’échange.

Une population plutôt féminine

Laissées à l’écart du service militaire, les filles se sont investies, depuis sa création dans le Service Civique, puisqu’elles représentaient, en 2011, 57% des volontaires. Cette légère ...



“QUAND J’AI LU LA CHARTE DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE, POUR UNE FOIS, J’AI EU L’IMPRESSION QU’ON M’ACCEPTAIT TELLE QUE J’ÉTAIS. JE ME SUIS DIT QU’ON ALLAIT ME DONNER MA CHANCE.” BOYE, 19 ANS

LA CHARTE DES VALEURS DU SERVICE CIVIQUE

EXTRAIT

Article 1 : respect – écoute – partage

“Je crois aux vertus du respect de l’écoute et de l’échange. Par la diversité des situations et des personnes rencontrées, j’apprends à partager mon savoir avec tous et à connaître de chacun. Je porte ces valeurs au quotidien avec énergie et conviction”.

Respect, écoute, solidarité, enrichissement, diversité, volonté, initiative, valorisation, citoyenneté, réciprocité, sens, engagement, confiance...

En 2011, à leur demande, une trentaine de volontaires ont rédigé la Charte des Valeurs du Service Civique. Afin d’obtenir l’adhésion la plus large possible aux valeurs de la Charte, le texte a été soumis à une consultation en ligne. La Charte est adressée à tous les volontaires en début de mission, afin de favoriser le sentiment d’appartenance au Service Civique, quel que soit leur organisme d’accueil.



“C’EST UN PEU LA MISSION QUE J’ATTENDAIS. POUR CEUX QUI VEULENT ÊTRE EN CONTACT AVEC LES ANIMAUX, C’EST UNE EXPÉRIENCE FORMIDABLE ET UNIQUE. J’ÉPROUVE UN GRAND SENTIMENT DE GRANDE LIBERTÉ, JE SUIS TOUJOURS DEHORS! ET IL Y A TOUJOURS QUELQU’UN À L’ÉCOUTE POUR MOI.”

CINDY, 23 ANS, TITULAIRE D’UNE LICENCE EN BIOLOGIE DES ORGANISMES ET DES ÉCOSYSTÈMES : VOLONTAIRE AU SEIN DE L’ASSOCIATION VOL DE PIAFS

“... ÇA ME RESPONSABILISE, JE MÛRIS, ON REÇOIT AUTANT QU’ON DONNE.”

TOBIAS, 18 ANS

surreprésentation féminine est une tendance souvent constatée dans les activités qui mobilisent l’altruisme et l’engagement.

Le Service Civique intègre les jeunes issus des quartiers de la politique de la ville

En 2011, 17,7% des volontaires résidaient dans ces quartiers, alors que les jeunes de la même tranche d’âge y représentent 16,6% de la population. Loin d’exclure les jeunes des quartiers, le Service Civique les intègre à part entière.

Aucun jeune ne doit être laissé de côté

Tous peuvent s’engager comme volontaire, quels soient leur parcours scolaire et leur niveau de qualification,

qu’ils sortent de l’université ou qu’ils aient quitté l’école sans diplôme, qu’ils souhaitent se réorienter ou faire une pause pour réfléchir à leur avenir. C’est un principe fondamental du Service Civique.

59% des jeunes volontaires en Service Civique ont un niveau de formation équivalent ou inférieur au bac. Ce taux est strictement comparable à celui de l’ensemble des jeunes de la population française. Cette répartition souligne que le Service Civique suscite un intérêt chez des jeunes ayant des parcours scolaires très variés.

Tous les acteurs impliqués dans le développement du Service Civique se sont engagés à poursuivre leurs efforts pour faire progresser la part des volontaires ayant ...

APPRENDRE LES GESTES QUI SAUVENT

Pour tous les volontaires, l’apprentissage des gestes de premiers secours est inclus dans la formation civique et citoyenne, qui doit être systématiquement proposée par les organismes d’accueil. La mise en œuvre de la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), qui dure une dizaine d’heures environ, a été, en 2011, confiée aux sapeurs-pompiers. Dans un pays où peu d’adultes sont formés aux gestes de premiers secours, tous les anciens du Service Civique ont reçu cette formation.

“ÇA M’APPORTE BEAUCOUP ET ÇA VA M’APPORTER ENCORE, CAR JE RENCONTRE DES PERSONNES AVEC LESQUELLES JE TRAVAILLERAI PEUT-ÊTRE PLUS TARD.” MATHILDE, 25 ANS



“L’ESCALE, C’EST UN LIEU DE RENCONTRE. LES FAMILLES SE RETROUVENT. NOUS, ON S’OCCUPE DE LEURS ENFANTS. ÇA LEUR PERMET DE SOUFFLER UN PEU. ON TRAVAILLE TOUJOURS EN ÉQUIPE, ON APPREND À TRAVAILLER ENSEMBLE. LE MATIN, JE NE ME RÉVEILLE PLUS POUR RIEN. APRÈS UNE JOURNÉE PASSÉE À L’ÉPICERIE SOCIALE, JE ME SENS BIEN. JE ME SENS HEUREUX D’ÊTRE UTILE.”

THIBAUT, 18 ANS, CAP D’ÉLECTROTECHNIQUE, VOLONTAIRE AU SEIN D’UNIS-CITÉ À L’ÉPICERIE SOCIALE L’ESCALE, SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS.

interrompu leur scolarité avant le bac. Pour ces jeunes, le Service Civique doit représenter un moyen d’accéder au savoir et d’acquérir une formation professionnelle. Ainsi, le Service Civique se distingue d’initiatives centrées sur les « jeunes sans opportunités » ou au contraire réservées à des jeunes ayant des diplômes ou une première expérience.

Des volontaires présents sur l’ensemble du territoire français

La part des volontaires par département est proportionnelle à celle des jeunes de 15 à 24 ans, y compris dans les régions rurales. C’est plutôt dans les départements très urbains, comme ceux de l’Île-de-France, que l’on observe une proportion de volontaires inférieure à celle

des jeunes présents dans ces départements. Par ailleurs, de nombreux volontaires sont engagés en outre-mer. Ils ont été particulièrement mobilisés dès 2010 dans le cadre du plan de lutte contre la dengue, en Martinique et en Guadeloupe. Ils le seront bientôt pour participer à la reforestation du parc national de La Réunion.

“ JE NE SUIS PAS MILITAIRE, JE NE PORTE PAS DE TENUE MAIS UN BRASSARD. JE VAIS DANS LES ÉCOLES, AU SKATE PARC POUR DISCUTER. SANS UNIFORME, J’AI UNE MEILLEURE APPROCHE ET IL Y A UNE COMPLICITÉ PAR RAPPORT À MON ÂGE.”

SYLVAIN, 24 ANS

“JE VOULAIS DONNER DE MON TEMPS, ME RENDRE UTILE, ET PRENDRE LE TEMPS DE RÉFLÉCHIR.”

HUGO, 23 ANS



ASSURER UNE VÉRITABLE MIXITÉ

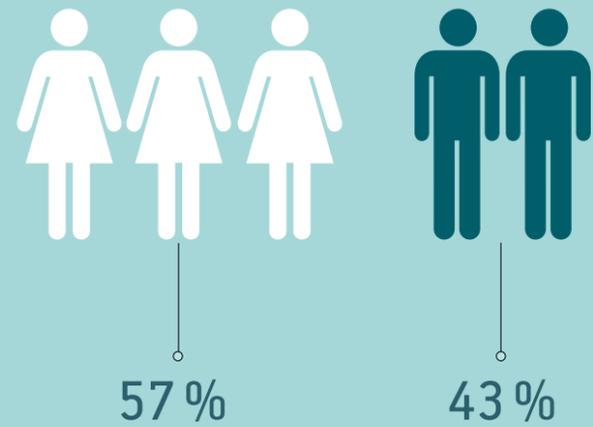
L’accès au Service Civique des jeunes handicapés doit être favorisé. Cet objectif, inscrit dès 2011 dans les orientations stratégiques de l’Agence du Service Civique, a été réaffirmé par le Premier ministre. Pour le favoriser, la loi a prévu que l’indemnité de Service Civique soit entièrement cumulable avec l’allocation aux adultes handicapés. Ainsi, le Service Civique permet à des jeunes valides d’aider des handicapés, mais aussi à des handicapés de contribuer, au même titre que les autres, à des actions d’intérêt général.

“ÇE QUI M’A PLU, DANS LE SERVICE CIVIQUE, C’ÉTAIT L’ENGAGEMENT. LE FAIT DE ME DIRE QUE JE SUIS VOLONTAIRE, QUE JE SUIS AMBASSADRICE, QUE JE SUIS UTILE AUX AUTRES. AVANT, MON STATUT, C’ÉTAIT « EN RECHERCHE D’EMPLOI ». MAINTENANT, JE ME SENS VRAIMENT INSÉRÉE DANS LA SOCIÉTÉ, J’AI UN OBJECTIF.”

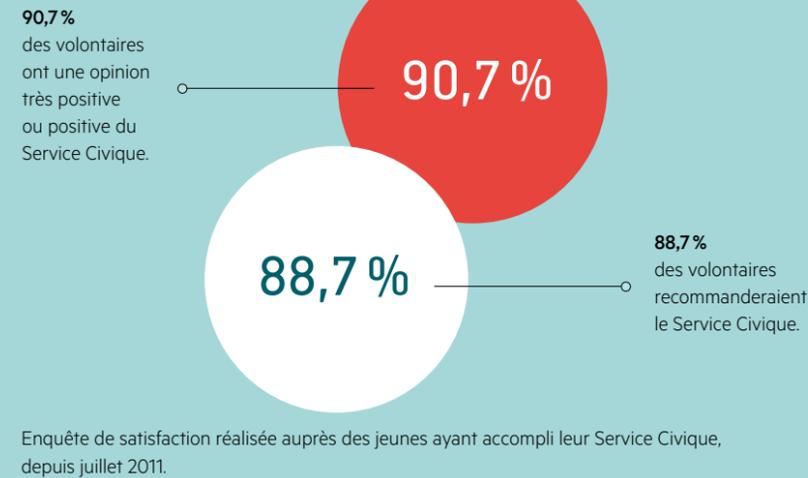
LYTINA, 23 ANS, BAC EN SCIENCES MÉDICO-SOCIALES, ATTEINTE DE LA MALADIE DES OS DE VERRE, VOLONTAIRE AU SEIN DE L’ASSOCIATION DES GROUPEMENTS DE CRÉATEURS EN SEINE-ET-MARNE

EN 2 ANS, PLUS DE 22 000 VOLONTAIRES

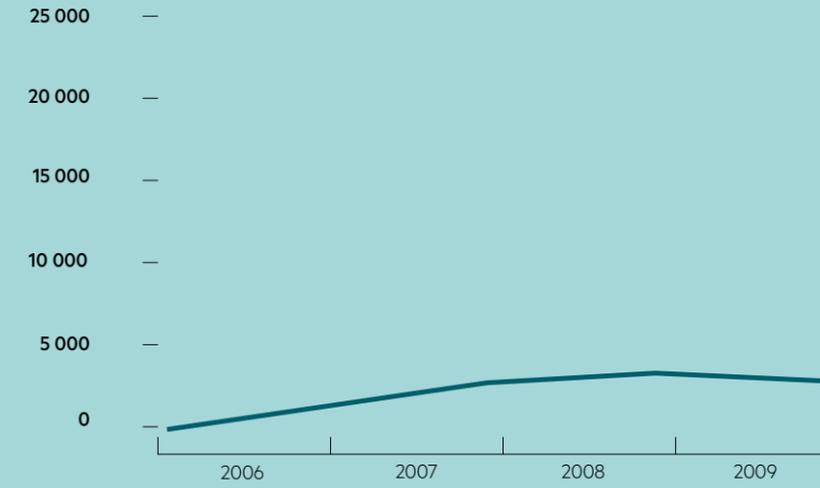
RÉPARTITION DES VOLONTAIRES ENTRE FILLES ET GARÇONS



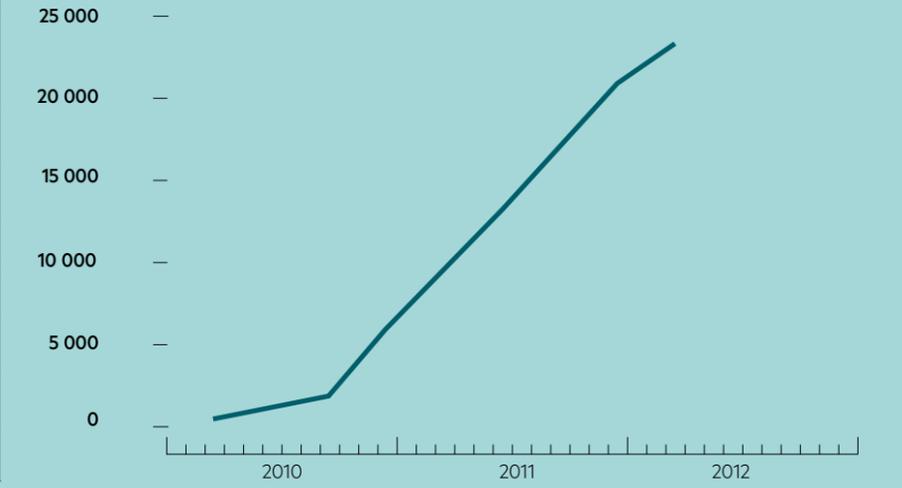
UNE EXPÉRIENCE PLÉBISCITÉE



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIL ENTRE 2006 ET 2009



ÉVOLUTION CUMULÉE DU NOMBRE DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE ENTRE 2010 ET 2012



RÉPARTITION DES MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE EN 2011



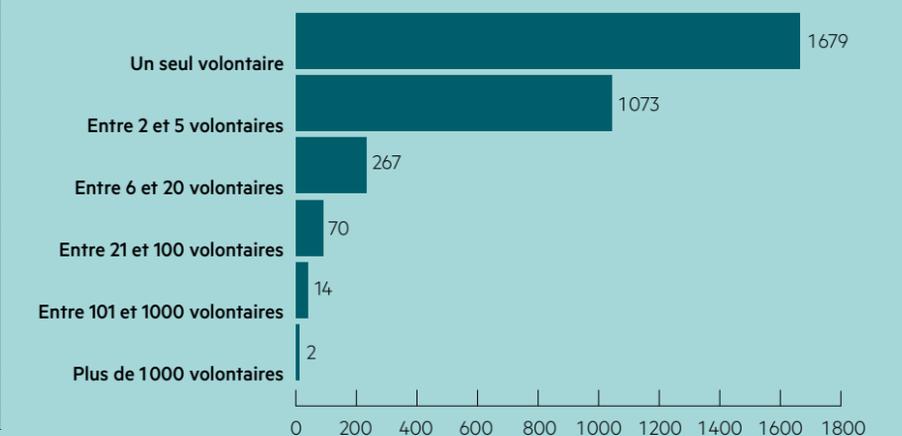
NIVEAU DE FORMATION DES VOLONTAIRES



LE SERVICE CIVIQUE À L'ÉTRANGER DEPUIS 2010



RÉPARTITION DES 3 000 ORGANISMES AGRÉÉS PAR NOMBRE DE VOLONTAIRES ACCUEILLIS



**“JE NE SAVAIS PLUS TROP OÙ
J’EN ÉTAIS. JE ME CHERCHAIS
PROFESSIONNELLEMENT ET
PERSONNELLEMENT. LE SERVICE
CIVIQUE, ÇA PERMET DE FAIRE UN
BREAK, D’ÉLARGIR SON HORIZON.”**

LES PARTENAIRES



“LES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE CONSTITUENT UNE RESSOURCE HUMAINE UNIQUE POUR TOUTES CES STRUCTURES, QUI SE BATTENT AU QUOTIDIEN POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL : ILS LEUR DONNENT LEUR DISPONIBILITÉ, LEUR ÉNERGIE, LEUR CRÉATIVITÉ, PENDANT PLUSIEURS MOIS DE LEUR VIE. ILS REMETTENT PARFOIS EN CAUSE LES HABITUDES GRÂCE À LEUR REGARD « JEUNE » ET NON PROFESSIONNEL. DE LEUR CÔTÉ, LES JEUNES SORTENT DE LEUR ENVIRONNEMENT HABITUEL ET VIVENT L'EXTRAORDINAIRE EXPÉRIENCE D'ÊTRE UTILES AUX AUTRES. CEUX QUI AVAIENT PERDU CONFIANCE EN EUX, NOTAMMENT PARCE QU'ILS AVAIENT ÉCHOUÉ SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE, LA REGAGNENT COMME PAR MAGIE, ET SE RENDENT COMPTE DE L'IMMENSITÉ DE LEURS CAPACITÉS. ILS APPRENNENT À S'ADAPTER À DES ENVIRONNEMENTS PARFOIS DIFFICILES, À S'INTÉGRER À UNE ÉQUIPE, À ALLER AU BOUT D'UN ENGAGEMENT.”

MARIE TRELLU-KANE, PRÉSIDENTE UNIS-CITÉ

“NOMBRE DE JEUNES SE TROUVENT ASSEZ ÉLOIGNÉS DU BÉNÉVOLAT, EN RAISON NOTAMMENT DE LEUR CULTURE FAMILIALE, MAIS SONT DÉSIREUX DE S'ENGAGER. LE SERVICE CIVIQUE EST AUSSI L'OCCASION DE DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES MAIS AUSSI HUMAINES ET SOCIALES.”

CAROLINE SOUBIE, RESPONSABLE DU SERVICE JEUNESSE CROIX-ROUGE FRANÇAISE.

“DÈS LE DÉBUT, NOUS AVONS VOULU PERMETTRE À DES JEUNES D'ÊTRE EN MISSION AUPRÈS DES PERSONNES SANS ABRI. C'EST POUR EUX UNE EXPÉRIENCE HUMAINE FORTE. CETTE MISSION A PERMIS AUX VOLONTAIRES DE VRAIMENT DÉCOUVRIR UN SECTEUR D'ACTIVITÉ ET DE DONNER SENS À LEUR AVENIR PROFESSIONNEL EN S'ORIENTANT VERS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES. LA DÉMARCHÉ VERS L'AUTRE A CHANGÉ LE REGARD DES VOLONTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ ET DE S'EN SENTIR ACTEURS.”

CHRISTOPHE LOUIS, DIRECTEUR, LES ENFANTS DU CANAL

Le Service Civique a été créé par la loi. Mais dans son histoire, dans son élaboration, dans son animation et dans son développement, il repose sur une relation étroite avec de nombreux partenaires, autour de l'État, qui finance l'indemnité des volontaires, leur protection sociale, la formation civique et citoyenne, et mobilise ses services pour l'agrément et le contrôle des organismes accueillant des jeunes en Service Civique.

L'engagement des associations

Les associations fournissent la plus grande part des missions proposées aux jeunes volontaires; près des trois quarts depuis 2010. Il peut s'agir de petites associations locales qui accueillent un ou deux jeunes (des clubs sportifs, des associations culturelles en milieu rural,

des associations d'animation de quartier...) comme de grands réseaux associatifs, organisés pour encadrer des centaines de volontaires.

Plus de trois mille associations ont été agréées en deux ans, où les volontaires trouvent leur place, distincte de celle des salariés et des bénévoles. Ces volontaires poursuivent souvent leur engagement comme bénévoles, ce qui contribue à renouveler la vie associative, et peuvent être rappelés par les associations lorsqu'elles ont des opportunités d'emploi salarié.

Parfois, les associations, comme Unis-Cité ou la Ligue de l'Enseignement, élaborent elles-mêmes des programmes partenariaux d'intermédiation, confiant aux

volontaires dont elles ont la responsabilité des missions auprès de collectivités territoriales ou de plus petites associations.

Dans certains programmes, les associations d'un même secteur unissent leurs forces pour proposer des formations communes aux volontaires intervenant sur un même thème: c'est par exemple ce qui permet de mobiliser des centaines de volontaires en appui des travailleurs sociaux qui aident les sans-abri (avec la Croix-Rouge, Emmaüs, Les Enfants du canal, le Secours catholique, notamment).

Les associations participent activement aux travaux de l'Agence du Service Civique, à la formation civique ...



“ON S'APPORTE MUTUELLEMENT. ÇA MET LE VOLONTAIRE EN RELATION AVEC LE MONDE DU TRAVAIL ET ON ESSAIE DE LUI TRANSMETTRE DES VALEURS.”

TUTEUR À LA GENDARMERIE

L'INSTITUT DU SERVICE CIVIQUE

L'Institut du Service Civique a été conçu pour accélérer la valorisation du Service Civique. Il fédère des établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, écoles professionnelles...), des entreprises et des fondations pour garantir aux lauréats de l'Institut l'accès à une filière de formation, d'emploi ou de création d'activité.

En 2012, la première promotion de l'Institut du Service Civique accueillera entre cent et cent cinquante lauréats. L'ambition de l'Institut du Service Civique est d'aider chaque année des volontaires à accéder à des responsabilités dans la vie citoyenne, économique et sociale de notre pays en s'appuyant sur les capacités qu'ils auront démontrées pendant leur Service Civique.

Pour en savoir plus : www.institut-service-civique.fr



“C'EST BÉNÉFIQUE À TOUTES LES PARTIES PRENANTES. POUR LES ORGANISMES D'ACCUEIL, C'EST LA POSSIBILITÉ DE RENFORCER LEURS PROJETS, DE LEUR DONNER PLUS D'AMBITION, D'OUVRIER LES PORTES ET LES FENÊTRES POUR S'ENRICHIR DE NOUVEAUX POINTS DE VUE ET D'EN FAIRE UN LEVIER POUR CONTRIBUER À LEUR RENOUVELLEMENT. MAIS C'EST SURTOUT, ET PLUS QUE TOUT, FAIRE LE PARI DE L'AVENIR, C'EST PRÉPARER AUJOURD'HUI LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN ! AVEC LA FERME CONVICTION QUE CES MILLIERS DE JEUNES, AU-DELÀ DE LEURS MISSIONS, GARDERONT L'HABITUDE DE PARTICIPER À LA VIE DE LA CITÉ.”

AHMED EL KHADIRI, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL, ANIMAFAC

“LES JEUNES QUI VIENNENT À NOUS POUR S'ENGAGER DANS UN SERVICE CIVIQUE ONT DES MOTIVATIONS DIVERSES ; DE MÊME, LES ASSOCIATIONS QUI LES ACCUEILLENENT NE SAVENT PAS TOUJOURS À QUOI S'ATTENDRE. PEU IMPORTE. L'ESSENTIEL EST DE CONSTRUIRE, AU SEIN D'UN RÉSEAU D'ASSOCIATIONS COMME LE NÔTRE, LES CONDITIONS D'UNE VRAIE RENCONTRE. POUR NOUS, UN SERVICE CIVIQUE RÉUSSI, C'EST UN JEUNE QUI SE DÉCOUVRE DES RAISONS D'AGIR DURABLEMENT ET UNE ASSOCIATION QUI PEUT ALLER UN PLUS LOIN EN FAISANT CONFIANCE À UN NOUVEAU VENU”.

NADIA BELLAOUI, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

et citoyenne, aux rassemblements régionaux de volontaires en Service Civique.

L'engagement des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales peuvent être agréées pour accueillir des jeunes. Les grandes villes augmentent progressivement le nombre de missions confiées à des volontaires et diversifient les responsabilités qui leur sont confiées.

Des régions et des conseils généraux mettent en place des programmes pour les jeunes en Service Civique, parfois de manière originale, en les encourageant à venir avec un projet qu'ils ont défini eux-mêmes et qui se développera dans le cadre de l'agrément délivré à la collectivité territoriale.

Régions, départements et communes sont de plus en plus nombreux à soutenir les jeunes en Service Civique en les faisant bénéficier de réduction pour les transports, parfois de bourses en fin de Service Civique ou encore d'accès à la formation professionnelle. Ils peuvent également accompagner les associations dans le montage de leur projet. Des programmes emblématiques ont été réalisés à Agen, Bordeaux, Évry, Grenoble, Tourcoing, pour définir des projets réfléchis avec les jeunes eux-mêmes, intégrant des volontaires sans qualification ou venant des quartiers considérés comme difficiles.

L'engagement des universités et des grandes écoles

La loi a prévu l'obligation pour les établissements d'enseignement supérieur de tenir compte du Service

Civique dans le cursus de leurs élèves. Cette valorisation du Service Civique, ardemment souhaitée par le législateur, est encore à concrétiser dans chaque établissement. Mais certains sont pionniers : c'est le cas de HEC avec le programme SolidariFrance ou encore des établissements partenaires de l'Institut du Service Civique.

L'engagement des entreprises

Le Service Civique ne peut être effectué au sein d'une entreprise, pour éviter que les volontaires, en grande partie financés par l'État, ne se substituent aux salariés. Mais l'engagement des entreprises prend d'autres formes : certaines sont partenaires de l'Agence du Service Civique pour proposer aux volontaires des ...

“AVEC LE DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE - SOLIDARIFRANCE, LES ÉTUDIANTS PEUVENT ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE DE TERRAIN PRÉCIEUSE. À L’HEURE DU RAPPROCHEMENT ENTRE ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS, QUAND LES PREMIÈRES INTÈGRENT DES CONSIDÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE ET QUE LES SECONDES ASSIMILENT DES « BUSINESS MODELS » VIABLES ET COMPATIBLES AVEC LES ENTREPRISES, CETTE DOUBLE CULTURE EST PLUS QUE NÉCESSAIRE.”

ELOÏC PEYRACHE, DIRECTEUR DÉLÉGUÉ HEC

“ AU TRAVERS DU PROGRAMME PASSEURS DE MÉMOIRE, SOUTENU PAR L’ACTION SOCIALE DE MALAKOFF MÉDÉRIC, LE SERVICE CIVIQUE APPORTE UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE À LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS.”

HUGUES DU JEU, DIRECTEUR DE L’ACTION SOCIALE MALAKOFF MÉDÉRIC

“GDF SUEZ SOUTIEN LE SERVICE CIVIQUE, ET ENCOURAGE LES JEUNES À PRENDRE DES INITIATIVES CITOYENNES, EN PARTICULIER CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, MAIS AUSSI EN FAVORISANT L’INSERTION PROFESSIONNELLE DES VOLONTAIRES.”

JEAN-PIERRE HERVÉ, DIRECTEUR DES RELATIONS EXTERNES DE GDF SUEZ.

“LES JEUNES TIRENT UN PROFIT RÉEL, DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL, DES COMPÉTENCES ACQUISES PENDANT LES MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE.”

YVES DESJACQUES, DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE CASINO

avantages tarifaires (téléphonie, assurance habitation, complémentaire santé...) pendant la durée de leur engagement. D’autres mobilisent leurs salariés pour participer au tutorat de jeunes ou encore tiennent compte de l’expérience acquise en Service Civique dans leur politique de recrutement.

L’engagement des partenaires internationaux

La demande pour des missions à l’étranger est très forte. Elle a pu se développer grâce à un partenariat privilégié avec France Volontaires, membre de l’Agence du Service Civique et implantée dans de nombreux pays. Des conventions avec l’Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, l’Office Franco-Québécois pour la Jeunesse et l’Agence pour l’Enseignement français à l’étranger

profitent à un nombre croissant de jeunes volontaires chaque année. La possibilité d’accord de réciprocité a été expérimentée par des échanges de volontaires entre la France, la Tunisie et l’Afrique du Sud.

Les jeunes Français qui s’engagent au travers du Service Volontaire Européen, du Volontariat International de Solidarité ou du Volontariat International Économique peuvent désormais valoriser cette expérience dans les mêmes conditions que ceux qui ont effectué leur Service Civique.



**“LE SERVICE CIVIQUE,
ÇA M’AIDE À DÉPASSER
MA TIMIDITÉ, À AVOIR PLUS
CONFIANCE EN MOI.
ÇA ME SERVIRA DANS
MA VIE FUTURE.”**

MODE D’EMPLOI





La campagne de recrutement 2011-2012

DEVENIR VOLONTAIRE

Pour devenir volontaire en Service Civique, il faut avoir entre 16 et 25 ans, posséder la nationalité française - elle d'un État membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen - ou encore justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Très souvent, les candidats ont entendu parler du Service Civique à la radio ou sur Internet, certaines fois par des proches et, de plus en plus souvent, par d'anciens volontaires. Ils trouvent alors les informations nécessaires sur le site du Service Civique ou se renseignent auprès de leur Mission locale ou dans un Point d'information jeunesse. Ils peuvent accéder aux nombreuses missions proposées (quatre mille missions à pourvoir en moyenne, consultables en ligne).

Ceux qui s'inscrivent sur le site Internet rejoignent la « communauté du Service Civique » (plus de cent dix mille jeunes en février 2012) et reçoivent régulièrement une « newsletter » qui les informe des missions disponibles près de chez eux. Ils peuvent alors décider de faire acte de candidature et postulent ainsi directement en ligne auprès d'un organisme. Ils postulent pour une ou plusieurs missions, sans condition de diplôme. Pour la plupart des missions, seuls comptent le savoir être et la motivation.

UNE FOIS VOLONTAIRE

Quand le volontaire est recruté, il signe un contrat avec la structure qui l'accueille. Ce contrat fixe notamment le lieu, les horaires et les activités qui seront accomplies

durant la mission. Ce n'est pas un contrat de travail. La relation entre le volontaire et la structure d'accueil est une relation de collaboration et non de subordination. Le volontaire découvre une mission qui peut durer de six à douze mois. Il y consacre au moins vingt-quatre heures par semaine. Dans l'esprit du Service Civique, la mission doit être l'activité principale du volontaire, même s'il est admis qu'il puisse avoir des activités annexes (études, emploi, etc.).

Le volontaire perçoit une indemnité de 559 € par mois, dont 103 € financés par l'organisme d'accueil. Il a droit à une protection sociale complète (maladie, retraite, etc.) prise en charge intégralement par l'État. Ainsi, une année de Service Civique ouvre les mêmes droits à la retraite qu'une année de travail.

S'il appartient à un foyer bénéficiaire du RSA, ou s'il est titulaire d'une bourse, il peut aussi, dans certains cas, bénéficier d'un complément de 103 €.

Il reçoit une carte de Service Civique, élaborée en étroite collaboration avec des volontaires, ainsi que la Charte des Valeurs du Service Civique.

L'ORGANISME D'ACCUEIL

L'engagement du volontaire s'effectue au sein d'un organisme agréé par l'Agence du Service Civique, ou ses représentants en région. Il peut s'agir d'une association, d'une fondation reconnue d'utilité publique, d'un établissement ou service public, ou d'une collectivité locale. Pour accueillir des volontaires en Service Civique, l'organisme doit obtenir un agrément délivré pour une période de deux ans auprès de l'Agence du Service Civique,

ou des préfets de région pour les organismes locaux. L'organisme doit veiller à la diversité des profils des jeunes qu'il accueille. Il doit désigner un tuteur chargé d'assurer la préparation du volontaire et de l'accompagner dans la réalisation de sa mission. Il doit aussi dispenser une formation civique et citoyenne au volontaire et l'accompagner dans l'élaboration de son projet d'avenir.

Toutes ces obligations font l'objet de contrôles fréquents et réguliers de la part de l'Agence du Service Civique et de ses correspondants régionaux.

Enfin, l'organisme d'accueil doit permettre au volontaire de participer aux rassemblements organisés au niveau local ou national. En 2011, plus d'une dizaine d'événements (Chambéry, Arles, Mont-de-Marsan,...) ont été organisés : ce sont donc plusieurs milliers de volontaires qui ont pu se croiser et échanger leurs expériences de volontariat.

QUAND LA MISSION S'ACHÈVE

Pour être validé, le Service Civique devra avoir duré au moins six mois. Le mois précédent la fin de la mission, le volontaire reçoit une attestation de Service Civique par courrier. S'y ajoute un document qui décrit les activités exercées, ses aptitudes, les connaissances et les compétences acquises.

À l'issue de la mission, l'organisme d'accueil a la responsabilité d'effectuer un bilan avec le volontaire et de l'épauler dans son orientation.

LE PILOTAGE DU SERVICE CIVIQUE

L'Agence du Service Civique définit, depuis sa création, et en accord avec son conseil d'administration et le comité stratégique, les orientations et les grands programmes. Ceux-ci sont mis en œuvre en lien avec les référents locaux de l'Agence du Service Civique, au sein des Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et des Directions départementales interministérielles chargées de la jeunesse. Dans le prolongement de l'action traditionnelle des services de l'État en charge de la jeunesse, toujours très impliqués dans l'éducation populaire, le Service Civique est devenu l'une de leurs missions les plus emblématiques.

Depuis la création de l'Agence du Service Civique en mai 2010, le Comité stratégique, qui rassemble les organismes d'accueil, les services déconcentrés, les parlementaires, les volontaires, s'est réuni huit fois au 20 mars 2012. Le Conseil d'administration s'est réuni treize fois.

L'Agence du Service Civique est constituée d'une équipe d'une vingtaine de personnes.

UN ÉTAT D'ESPRIT

L'impact du Service Civique ne se résume pas à des statistiques. Tout au long de ces pages, nous nous sommes efforcés de faire partager l'idée qu'il ne s'agissait pas d'un dispositif parmi d'autres, mais avant tout d'un état d'esprit.

Une vie sans engagement est une vie sans sel, sans risque, sans cause, sans enjeu. La jeunesse a un besoin spontané de s'engager. Pour se rendre utile, pour découvrir un autre milieu, pour acquérir une expérience, pour participer à un projet collectif. Bref, pour être un citoyen à part entière.

Le Service Civique a été créé pour que l'engagement soit facilité et que sa valeur soit reconnue.

Il peut être réalisé avec ou sans diplôme, au milieu de ses études ou avant de chercher un emploi, en France ou à l'étranger, mais toujours au service de l'intérêt général. C'est un projet qui engage la société. Conçu au-delà des clivages partisans, il réunit l'État, les collectivités territoriales et les associations, qui mobilisent des volontaires, des bénévoles, des salariés, des retraités.

Après deux ans, les témoignages prouvent déjà qu'il est porteur de beaucoup d'atouts et qu'il peut tenir une place essentielle. Aujourd'hui, nous avons la responsabilité de « dessiner » le Service Civique des promesses tenues.

Projetons-nous dans une quinzaine d'années

Au premier étage d'un restaurant provincial. La table a été réservée par des quarantenaires qui ont plaisir à ces retrouvailles, chaque année, pour faire vivre les amitiés forgées pendant leur Service Civique, comme il y a les copains de régiment ou les cercles des anciens commandos marine. La mixité en plus!

À la buvette du Parlement. Ils sont déjà cinquante, parmi les députés, à avoir accompli un Service Civique. Leur amicale sera bientôt plus nombreuse que celle du Club de Tintin ou des Amis du cigare. Leur engagement politique est né pendant leur période de volontariat.

Dans le bureau du directeur des ressources humaines d'une grande entreprise. Celui-ci est l'un des premiers lauréats de l'Institut du Service Civique. Depuis, le Groupe en recrute cinq chaque année. Deux d'entre eux siègent d'ailleurs au comité de direction.

Dans un service d'urgence. Les médecins commentent la baisse des morts subites de l'adulte. Elle est due au programme de sensibilisation aux gestes de première urgence et à l'utilisation des défibrillateurs impulsé, chaque année, par deux cents jeunes en Service Civique.

À Port-au-Prince. Le programme ne s'est jamais interrompu depuis le tremblement de terre. Ils sont une centaine, chaque année, à faire un Service Civique en Haïti. Désormais, les volontaires haïtiens et français interviennent ensemble dans les écoles et les centres d'apprentissage.

Au rectorat. Le bilan du programme de lutte contre le décrochage scolaire est encore meilleur que celui de l'année dernière. La moitié des « décrocheurs » ont repris des études après un Service Civique accompli à 16 ans. Ils sont nombreux parmi les apprentis et les étudiants du premier cycle universitaire.

À la une d'un quotidien. L'éditorialiste a exhumé les résultats d'une enquête de 2011 et la compare avec malice à celle qu'il vient de réaliser. Désormais, l'opinion associe jeunesse à « civisme » et « engagement », renvoyant ainsi à une époque bien révolue, celle où la jeunesse faisait peur au reste de la société française...

Sur les Champs-Élysées. Ce 14 juillet, les volontaires du Service Civique défilent derrière les polytechniciens, ou bien devant...

À la conférence de la vie associative. L'âge moyen des bénévoles a diminué de 15 ans depuis que la majorité des volontaires en Service Civique poursuivent sous une autre forme leur engagement dans les instances des associations.

Dans un cabinet de recrutement. Ici, l'année de césure, celle de l'engagement, n'est plus une anomalie, une bizarrerie, une interruption suspecte ou farfelue, mais simplement une respiration normale. Un plus, tout simplement.

Le Service Civique est vulnérable, parce qu'il est encore jeune et neuf. Mais les valeurs qu'il porte lui préparent un avenir solide.

MARTIN HIRSCH, président de l'Agence du Service Civique

REMERCIEMENTS

— À tous les volontaires en Service Civique et plus particulièrement **Cindy, Lytina, Prudence, Simon, Thibault, Ugo** et leurs tuteurs.

— À tous les organismes d'accueil.

— À tous les services de l'État et les partenaires publics.

— À toutes les entreprises et tous les partenaires privés.

— À tous les membres du conseil d'administration de l'Agence du Service Civique: **Sylvie Banoun**,

sous-directrice de la vie associative et de l'éducation populaire, commissaire du Gouvernement; **Catherine Croiset**, membre du 18 mai 2010 au 4 février 2011, directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Lorraine; **Nicolas Thierse**, bureau de la culture, de la jeunesse et des sports, ministère du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'État; **Yann Dyèvre**, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative; **Luc Ferry**, membre du 18 mai 2010 au 24 novembre 2011, président du conseil d'analyse de la société; **Francis Godard**, président de l'Université Paris-Est / Marne-la-Vallée; **Jacques Godfrain**, vice-président du conseil d'administration, président de France Volontaires;

Olivier Toche, directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire; **François Carayon**, directeur des affaires financières, informatiques, immobilières et des services; **Alain Tessier**, contrôleur général, contrôle général économique et financier; **Marie Trellu-Kane**, présidente d'Unis-Cité; **Patrick Bahègne**, membre depuis le 4 février 2011, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine; **Emmanuelle Pérès**, membre depuis le 24 novembre 2011, vice-présidente du conseil d'administration et déléguée générale de la Fédération de la formation professionnelle; **Rémi Frentz**, directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Yvon Collin, sénateur du Tarn-et-Garonne; **Mélanie Courvaud**, chargée d'études à l'Association des départements de France; **Maxime d'Almeida**, volontaire en Service Civique en 2011; **Véronique Defrasnes**, ministère de l'Outre-mer, chef du département de la cohésion sociale, de la santé et de l'enseignement; **Marc Del Grande**, ministère de l'Outre-mer, chef du service des politiques publiques; **Nicolas Delesque**, secrétaire général de l'Association de la fondation étudiante pour la ville; **Christian Demuyneck**, ancien sénateur de la Seine-Saint-Denis, membre du 18 mai 2010 au 25 septembre 2011; **Michel Destot**, maire de Grenoble; **Michel Dinet**, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle; **Jean Dionis du Séjour**, député du Lot-et-Garonne; **Ilham Drabli**, volontaire en Service Civique en 2011; **Julie Haddou**, volontaire en Service Civique en 2011; **Michael Jacques**, volontaire en Service Civique en 2011; **Ahmed el Khadiri**, délégué général d'Animafac; **Claire Fabre**, chargée de mission à l'Union nationale des missions locales; **Thomas Fontaine**, membre de la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture; **Didier Foret**, chargé de mission au Comité interministériel à la Ville; **Claude Greff**, membre de 18 mai 2010 à juin 2011, date de son entrée au Gouvernement, députée d'Indre-et-Loire, actuelle secrétaire d'État auprès de

la ministre des Solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la Famille; **Céline Guilbert**, administratrice de la Fédération nationale des sapeurs pompiers de France; **Véronique Hespel**, inspection générale des finances; **Didier Himène**, Vitre Communauté; **Antoine Hubert**, trésorier général adjoint de la Fédération nationale des sapeurs pompiers de France; **Régis Koetschet**, ambassadeur chargé de la mission des relations avec la société civile, ministère des Affaires étrangères et européennes; **Eva Sabine Kuntz**, secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la jeunesse; **Bernard Lesterlin**, député de l'Allier; **Christophe Louis**, directeur des Enfants du canal; **Jean-Philippe Maurer**, député du Bas-Rhin; **Jacques Martinet**, maire de Saint-Denis-en-Val; **Philippe Meurieu**, Association des régions de France; **Michel Meunier**, président du Centre des jeunes dirigeants;

Rojan Mohammed Ahmed Hassan, volontaire en Service Civique en 2011; **Christiane Nuissier**, direction générale du Trésor; **Colonel Vincent Pasquiel**, chargé de mission liaisons partenariat à la Direction du service national, ministère de la Défense; **Pauline Réault**, volontaire en Service Civique en 2011; **Cyrille Renard**, France Nature Environnement; **Sophie Rochard**, volontaire en Service Civique en 2011; **Éric Rouyez**, ministère des Affaires étrangères et européennes; **Éric Sapin**, Comité de coordination pour le Service Civil – Volontariats; **Thomas Scuderi**, maire-adjoint à la Ville de Metz; **Georges Serre**, ministère des Affaires étrangères et européennes, directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats; **Mathieu Spaak**, volontaire en Service Civique en 2011; **Michel Thierry**, Inspection générale des affaires sociales; **Éric Verdier**, psychologue, psychothérapeute; **Richard Vignon**, président de la Fédération nationale des sapeurs pompiers de France; **Mathilde Vivier**, volontaire en Service Civique en 2011; **Xavier Voisin**, ATD Quart-Monde; **Teddy Weber**, volontaire en Service Civique en 2011.

— À tous les membres du comité stratégique de l'Agence du Service Civique: **Amiral Alain Béreau**, membre du conseil d'analyse de la société; **Béatrice Angrand**, secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la jeunesse; **Philippe**

L'Agence du Service Civique est présidée par Martin Hirsch. Elle est dirigée par Jean-Benoît Dujol; y travaillent: Alix Armanet, Patrick Chanson, Claire Doueib, Sophie Ferchat, Delphine Haudin, François Helal, Laure Kermen-Lecuir, Annick Kyrogrou, Lorelei Lavasier, Lionel Leycuras, Eva Mansier, Malissa Marseille, Francine Mary, Francine Meyer, Chantal Moueza, Marianne Mousquey, Brigitte Théveniau et Baptiste Thibierge.

L'Institut du Service Civique est mis en place par Claire de Mazancourt avec Anne-Cécile Mailfert, Alice Ollagnon, Maëlle Wenk.

Conception graphique et réalisation **meanings**
Coordination éditoriale: Alix Armanet et Patrick Chanson / Agence du Service Civique
Rédaction: Sylvaine Villeneuve
Photogravure: Panchro
Impression: FOT

Photos © Picturertank (www.picturertank.com): Jean-Robert Dantou (Pages 10, 11, 17, 24) – Bruno Fert (Pages 13, 20, 21, 24) – Xavier Schwebel (Pages couv., 16, 23, 29) – Yves Gellie (Pages 14, 27).

Agence du Service Civique
95 avenue de France, 75013 Paris
01 40 45 97 99

Mars 2012



VOUS ET LE SERVICE CIVIQUE...



www.service-civique.gouv.fr
www.facebook.com/servicecivique